

02 mar 2016 -12:24

## CITES : la lutte contre le commerce illégal des espèces menacées s'intensifie

Dans le cadre du World Wildlife Day, le 3 mars, Marie Christine Marghem, ministre de l'Environnement et du Développement durable, se réjouit des résultats des inspections CITES (\*) en 2015.

En 2015, la cellule CITES du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement a délivré 2994 permis (importations, exportations et réexportations) et 3983 certificats (pour le commerce intra-communautaire).

Les tendances sont identiques à celles des années précédentes :

- les importations concernent principalement les bois durs d'Afrique, le corail et les articles de maroquinerie
- les exportations portent sur les oiseaux (surtout des perroquets destinés à l'élevage) et le caviar.

En Belgique et dans l'Union européenne, ce sont essentiellement les rapaces et les tortues terrestres qui font l'objet d'élevage à des fins commerciales. Depuis le 1er janvier 2015, deux inspecteurs ont rejoint la cellule CITES. Ils ont réalisé 237 contrôles dans le cadre de la lutte contre le commerce illégal des plantes et des animaux rares et des produits qui en sont dérivés. C'est trois fois plus qu'en 2014.

20% de ces contrôles ont été menés suite à une plainte. Pour 198 dossiers, un procès-verbal a été dressé. 98 dossiers ont donné lieu à des amendes pour un total de 30.000 euros (près de quatre fois plus qu'en 2014). 24 dossiers ont été transmis au parquet pour suite. La plupart de ces contrôles ont concerné : les reptiles, les perroquets, les rapaces et l'ivoire.

Certains contrôles ont été impressionnants :

- 63 pièces ont été saisies chez deux collectionneurs parmi lesquelles des crânes de loups, un crâne de rhinocéros et d'éléphant, des dents d'hippopotames et des carapaces de tortues diverses.
- Dans une animalerie, les inspecteurs CITES ont saisi 33 perroquets dont l'origine légale n'a pu être prouvée.
- Divers contrôles ont mené à la saisie de 52 tortues terrestres dont plusieurs avaient été capturées à l'état sauvage à des fins d'élevage. Ces chiffres sont éloquentes et plaident pour un renforcement des

contrôles en Belgique.

La Commission européenne vient de lancer un nouveau Plan d'action dont le but est d'enrayer le commerce illégal des espèces de plantes et d'animaux menacés. « Au niveau belge, je prépare un plan de lutte contre le Wildlife Crime. Les propositions de la Commission retiendront, dans ce sens, toute mon attention. La protection de l'environnement et des espèces menacées font partie de mes priorités.» a déclaré la Ministre Marghem.

Fin septembre 2016, l'Afrique du Sud accueillera la 17ème Conférence des Parties CITES. A cette occasion, 182 Etats et organismes vont examiner des propositions destinées à promouvoir le commerce durable des espèces animales et végétales. Des mesures visant une protection plus stricte du rhinocéros et de l'éléphant doivent être discutées. La protection du perroquet gris du Gabon et de plusieurs essences de bois tropicaux africains est déjà inscrite à l'agenda.

(\*) La Convention CITES sur le commerce des espèces animales et végétales menacées a pour objectif de promouvoir le commerce durable et de prévenir le trafic des animaux et des plantes en danger. Cette convention internationale est en vigueur en Belgique depuis 1984.

Pour plus d'informations sur la Convention CITES : [www.citesenbelgique.be](http://www.citesenbelgique.be)

Contact : Ariane van Caloen, porte-parole de Marie Christine Marghem - 0477/32.15.68 - [ariane.vancaloen@marghem.fed.be](mailto:ariane.vancaloen@marghem.fed.be)

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement  
Eurostation II  
Place Victor Horta 40 bte 10  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier  
Porte-parole (FR)  
+32 475 93 92 71  
+32 2 524 99 21  
[vinciane.charlier@health.fgov.be](mailto:vinciane.charlier@health.fgov.be)

Jan Eyckmans  
Chef du Service Communication externe & Porte-parole  
+32 495 25 47 24  
[jan.eyckmans@health.belgium.be](mailto:jan.eyckmans@health.belgium.be)

Heleen Vandenberghe  
Porte-parole (NL)  
+32 2 524 96 91  
+32 486 12 67 98  
[heleen.vandenberghe@health.fgov.be](mailto:heleen.vandenberghe@health.fgov.be)